

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 2 septembre 2025, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Pier-Luc Chayer,	membre représentant la communauté
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M. Kevin Pelletier,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Marie-Josée Tremblay,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Anne-Claire Robert,	membre représentant la communauté
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Viviane Drapeau a motivé son absence.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M^{me} Brigitte Labelle, directrice, Service des ressources éducatives
M. Marc-André Leblanc, directeur, Service des ressources matérielles
M. François Léveillé, directeur, Service des technologies de l'information
M. Dominic Parent, directeur adjoint, Service des ressources éducatives – FP/FGA
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-516/SSGAJ)

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025

2.3 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025

2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration
6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion
 - 6.1. Procédure d'élection relativement à la nomination de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.2. Nomination d'une présidence d'élection relativement à la nomination de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.3. Clôture de la période de mises en candidature pour la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.4. Nomination de la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.5. Budget initial 2025-2026
 - 6.6. Réflexion territoriale - Wentworth-Nord et Mille-Isles
 - 6.7. Nomination des membres du conseil d'administration aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 6.8. Nomination des membres du conseil d'administration du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord au conseil d'administration d'une corporation sans but lucratif
 - 6.9. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2025
7. Information de la présidente ou du directeur général
8. Divers
9. Levée de la séance

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION
(ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)**

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 à 2.4 sont adoptés sur proposition de M^{me} Lauralie Sarrazin.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025 (RCA-517/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025 (RCA-518/SSGAJ)

M^{me} Lauralie Sarrazin **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025.

Adopté

2.3. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025 (RCA-519/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025.

Adopté

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025 (RCA-520/SSGAJ)

M^{me} Lauralie Sarrazin **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – N/A
Comité de vérification – volet RARC – N/A
Comité de vérification extraordinaire – Le 26 août 2025
Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. PROCÉDURE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-521/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** d'adopter la procédure d'élection suivante :

1. Préambule

Le mandat de la vice-présidence du conseil d'administration prend fin en même temps que son mandat en tant que membre du conseil d'administration.

2. Election

Le président de l'élection recevra les propositions des mises en nomination pour la vice-présidence. S'il y a lieu, il y aura vote et publication des résultats.

3. Mises en nomination

Dès que le président de l'élection déclare un poste ouvert, il reçoit toutes les propositions de mise en nomination, au fur et à mesure de leur présentation.

Seul un membre du conseil d'administration siégeant à titre de parent peut faire l'objet d'une proposition de mise en nomination.

Sur proposition d'une résolution adoptée à la majorité des voix, la période de mise en candidature est close.

S'il n'y a qu'une seule personne pour un poste à pourvoir, le membre du conseil d'administration proposé, s'il accepte, se trouve élu.

S'il y a plus d'un candidat, le président de l'élection appelle le vote après avoir demandé à chaque candidat mis en nomination, commençant par le dernier, s'il accepte d'être mis en nomination.

4. Présentation des candidats

Dans le cas d'élection, chacun des candidats présente ses objectifs et sa motivation à présenter sa candidature.

5. Bulletin de vote

S'il doit y avoir un vote, le membre du conseil d'administration utilise, chaque fois, un bulletin de vote constitué d'une feuille sur laquelle est indiqué le nom de tous les membres du conseil d'administration siégeant à titre de parent.

6. Scrutin

Après la tenue du scrutin, le président d'élection fait rapport à l'assemblée.

Les propositions de mise en candidature et la nomination du candidat au poste de la vice-présidence doivent être faites en assemblée publique.

8. La majorité

Le candidat ne pourra être élu à la vice-présidence qu'à la majorité des voix exprimées. Une abstention n'est, en conséquence, pas comptabilisée dans la détermination de la majorité.

Tout membre n'ayant pas exercé son droit de vote sera réputé s'être abstenu de voter.

9. Processus d'élimination

Advenant la situation où personne n'obtient la majorité, la personne qui a le moins de votes après un tour de scrutin est automatiquement éliminée et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire parmi les candidats toujours en lice.

Dans la situation où les deux candidats qui ont reçu le moins de votes sont *ex aequo*, le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement ces deux candidats. S'il l'égalité des votes demeure, la présidence du conseil d'administration exerce son vote prépondérant pour départager seulement ces deux candidats. S'il y a plus de deux candidats dans cette situation, la présidence du conseil d'administration se prononce de façon à éliminer un candidat et le président d'élection appelle un scrutin supplémentaire pour départager seulement les deux autres candidats *ex aequo*.

10. Destruction des bulletins de vote

À l'expiration de cinq (5) jours suivant la tenue de la présente procédure, le secrétaire général détruit les bulletins de vote.

Adopté

6.2. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENCE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À LA NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-522/SSGAJ)

CONSIDÉRANT la procédure d'élection adoptée relativement à la nomination de la vice-présidence du conseil d'administration;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de nommer M. Rémi Tremblay, pour agir comme président d'élection.

Adopté

6.3. CLÔTURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-523/SSGAJ)

M^{me} Lauralie Sarrazin propose la candidature de M^{me} Jaymee Lafave.

Conformément à la procédure d'élection adoptée, il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Chayer de clôturer la période des mises en candidature.

Adopté

6.4. NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-524/SSGAJ)

CONSIDÉRANT l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la procédure d'élection retenue;

CONSIDÉRANT que cette dernière a été suivie et son résultat;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin de nommer M^{me} Jaymee Lafave à la vice-présidence du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

6.5. BUDGET INITIAL 2025-2026 (RCA-525/SRF)

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 26 673 380 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 83 420 472 \$, et :
- Un nombre de 85 882 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,08423 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Girard que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 517 733 273 \$ et des dépenses de 517 733 273 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2025-2026 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

D'ADOPTER le budget 2025-2026, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2025-2026-01**.

Adopté

6.6. RÉFLEXION TERRITORIALE - WENTWORTH-NORD ET MILLE-ISLES

Pour information

6.7. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DIVERS COMITÉS PERMANENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-526/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de nommer les personnes suivantes aux divers comités permanents du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Viviane Drapeau
M. Alexandre Gagnon
M^{me} Louralie Sarrazin
M^{me} Nathalie St-Louis
M^{me} Isabelle Viau

Comité de vérification

M. Pier-Luc Chayer
M. Pier-Luc Girard
M^{me} Johanne Hamel
M. Kevin Pelletier
M^{me} Malaythip Phommasak
M^{me} Anne-Claire Robert
M^{me} Marie-Josée Tremblay

Comité des ressources humaines

M^{me} Viviane Drapeau
M. Yannick England
M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Marie-Josée Tremblay
M^{me} Isabelle Viau

Comité consultatif de transport des élèves :

M^{me} Jaymee Lafave
M^{me} Isabelle Viau

Membres pouvant être appelés à siéger au Comité de révision mandaté par le conseil d'administration lorsque requis en application des articles 44 et 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* et de l'article 9 de la *Loi sur l'instruction publique*

M^{me} Viviane Drapeau
M. Yannick England
M. Alexandre Gagnon
M. Pier-Luc Girard
M^{me} Nathalie St-Louis

Comité conjoint tripartite piscine École polyvalente Lavigne (Ville de Lachute — Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier — Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord) :

M^{me} Johanne Hamel
M^{me} Jaymee Lafave, (substitut)

Comité de gestion CFTR :

M. Alexandre Gagnon

Comité culturel :

M^{me} Viviane Drapeau

Adopté

6.8. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE CORPORATION SANS BUT LUCRATIF (RCA-527/SSGAJ)

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration d'une corporation sans but lucratif :

TRICENTRIS, centre de tri :

M^{me} Johanne Hamel

Adopté

6.9. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} MAI ET LE 31 JUILLET 2025

Pour information

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-528/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 20 h 25.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-529/SSGAJ)

M. Kevin Pelletier **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 21 h 05.

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-530/SSGAJ)

M^{me} Nathalie St-Louis **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 10.

Adopté

Présidente

Secrétaire